

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 6 décembre 2022  
Séance du Conseil Municipal : 12 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET – Odile PINEAU – Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Jean-Marie GIRARD – Véronique BESSE – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Maryvonne GUERIN – Christophe VERONNEAU – Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU- Lilian BOSSARD – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU – Steven BARTHELEMY– Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD (sauf aux délibérations 11 et 12)- Aurélie PAQUEREAU - Etienne BLANCHARD - Patricia CRAVIC

Excusés : Pierrick THOMAS donne pouvoir à Christophe VERONNEAU  
Angélique BOISSELEAU donne pouvoir à Marietta BOONEFAES  
Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Jean-Marie GRIMAUD

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 30  
29 aux délibérations 11 et 12  
Nombre de conseillers votants : 33  
32 aux délibérations 11 et 12

Secrétaire de séance : Maryvonne GUÉRIN

### **33- FUSION DES ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUES DE LA MÉTAIRIE**

Parmi ses compétences essentielles, la ville a la charge de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des écoles publiques. Elle décide ainsi de la création et de l'implantation des écoles sur son territoire.

De son côté, l'Education Nationale se doit d'appliquer ses programmes officiels d'enseignement dans les établissements scolaires en missionnant ses enseignants et en déployant l'organisation administrative pour les soutenir.

Dans ce cadre, la Ville des Herbiers en lien avec la directrice et le directeur des écoles publiques maternelle et élémentaire de la Métairie a sollicité l'Inspection de l'Education Nationale au sujet de la fusion de ces deux écoles en une seule entité.

Ce projet émerge à la faveur du futur départ en retraite de la directrice de l'école maternelle. Il a été validé lors des Conseils d'école du 2 juin 2022 pour la maternelle et du 9 juin 2022 pour l'élémentaire par les parents élus et les enseignants.

La proposition serait de fusionner administrativement les deux écoles à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023

Ce projet apporterait une continuité pédagogique depuis la toute petite section jusqu'au CM2 ainsi qu'une simplification administrative avec une seule direction et donc un seul interlocuteur.  
Ce nouveau groupe scolaire serait composé comme actuellement, d'une école maternelle de 4 classes et d'une école élémentaire de 7 classes.

Il est indiqué au Conseil Municipal que ce projet de fusion nécessite l'accord de la commune compétente en matière de création et implantation des écoles maternelles et élémentaires.

La présente délibération sera transmise au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) qui présentera le projet de fusion pour avis au Comité Technique Spécial Départemental (CTSD) et au Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-30,  
Vu le Code de l'Education, notamment l'article L.212-1,  
Vu l'avis favorable de la commission Famille et Cadre de vie du 29 novembre 2022,  
Vu le rapport de Patrice BOUANCHEAU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ:

- approuve la fusion administrative des écoles maternelle et élémentaire de La Métairie en une entité unique dès la rentrée 2023/2024

Maryvonne GUÉRIN  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire



Transmis en Préfecture le :  
Publié électroniquement le :  
Notifié le :

19 DEC. 2022  
19 DEC. 2022